

**SYNDICAT MIXTE  
DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES**

Extrait du registre des délibérations  
Du Conseil du Syndicat Mixte

**Séance du 10 novembre 2020**

**Délibération n°22/20**

Le dix novembre deux mille vingt

Le Conseil du Syndicat Mixte de l'Arrondissement d'Avesnes s'est réuni à MAUBEUGE, sous la présidence de Arnaud DECAGNY, après convocation légale de ses membres en date du 4 novembre 2020

Le nombre de délégués en exercice le jour de la séance : 46

Le nombre de présents : 28

Le nombre de votants : 31

	<b>Membres titulaires</b>	<b>Membres suppléants</b>
<b>Communauté d'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre</b>	ASCONE Guiseppé BELAZIZ Grégory BOISART Mauriee BOUILLIEZ Alain DECAGNY Arnaud DELCROIX Dominique DETRAIT Michel DUPONT Claude DUVEAU Michel FLINOIS Marie-Catherine FRIAT Caroline GEORGES Hugo HANNECART Michel LEBLANC Jean-Pierre LEFERME Daniel MONNIER Jean-Pierre PIETTE Fabrice ROSIER Ghislain ROMBEAUT Jean-Pierre THURETTE Jacques VANBELLE Grazielle VAN CAUWENBERGE Aude WILLOT Didier	BOUDUE Bernard COURTIN Benoît DELABRE Emmanuelle DEVILLERS Sylvie DURIEUX Jean GUILLAUME-MAINGUIN Serge LAMQUET Jacques LEDUC Patriek LEMOINE Martine MAHEUX Marjorie MANFROY Jean-Pierre MARET Jean-Claude PAREE Alexandre PETIT Vincent PIETTE Thomas REFAS Naguib ROULY Brigitte SERHANI Samia SERPILLON Lucien SULECK Josiane TOURNAY Sylvie WILMOTTE Stéphane ZELANI David
<b>Communauté de Communes du Pays de Mormal</b>	BERTAUX Luc BLOMME Claude DUMORTIER Hélène ERLEM François LEGROUX Christophe LESOURD Guillaume MONIER Nathalie PIANA Patriek SARRAUTE Philippe SOSZYNSKI Thierry	BAUDEZ Jean-Louis DORLODOT Christian GERARD Alain LECERF Yohann ROMAIN Frédéric
<b>Communauté de Communes Cœur Avesnois</b>	COURET Vincent DELTOUR Alain DEUDON Daniel DUCANCHEZ Damien FOVEZ Jean-Claude LIENARD Florian WATREMEZ Colette	BERTEAUX André BEUGNIES Jérôme DEHEN Patriek JOLY Monique NOYON Pasaal RICHARD Alain RIGONI Orféo
<b>Communauté de Communes Sud Avesnois</b>	BAUDRY Jean François BOUTTEFEUX Joëlle COBUT Pascal GARY Claude LEFORT Corinne SIMPERE Maxence	ALCESILAS Jérôme CHICK Clément TROCLET Amandine

**Membres ayant donné pouvoir :** M. Luc BERTAUX à M. Arnaud DECAGNY, M. Claude BLOMME à M. François ERLEM, Mme Hélène DUMORTIER à Mme Nathalie MONIER

**Absents excusés non représentés :** M. Daniel LEFERME, M. Ghislain ROSIER, M. Jean-Pierre ROMBEAUT, Mme Hélène DUMORTIER, M. Daniel DEUDON, M. Claude GARY.

**OBJET :**

**Traitement des ordures ménagères résiduelles  
de la Communauté de Communes des Portes de la Thiérache**

La communauté de communes des portes de la Thiérache a lancé un appel d'offres ouvert pour la gestion des déchets ménagers et assimilés de son territoire, décomposé en plusieurs lots :

- Lot 1 : collecte des ordures ménagères résiduelles en porte à porte
- Lot 2 : transit, transport et traitement des ordures ménagères
- Lot 3 : transit, transport et traitement des recyclables secs (hors verre)

L'appel d'offres est lancé pour une durée de 6 ans, renouvelable deux fois un an, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021.

Recyclages des Vallées, actuel prestataire pour la collectivité pour l'ensemble de ces 3 lots, a sollicité le SMIAA pour la réponse au lot 2 : transit, transport et traitement des ordures ménagères.

Pour information, les quantités actuelles d'ordures ménagères résiduelles sont de l'ordre de 1400 t et sont traitées sur le CVE de Maubeuge (sauf en cas de problème technique nécessitant des suspensions d'apports).

A la lecture du cahier des charges, des prestations et garanties demandées (transit et transport notamment, prise en charge de tout type de traitement, même en cas d'incapacité sur le centre initialement prévu), de la durée d'engagement tarifaire avec formule de révision, des pénalités prévus au marché (délais attente notamment), il n'est pas possible de répondre sur ce marché en direct, ou en cotraitance avec Recyclage des Vallées ou un autre prestataire.

Toutefois, il serait envisageable de proposer une collaboration, comme c'est le cas aujourd'hui, en s'engageant sur la « réservation de capacité » de traitement sur notre site pour ces tonnages sur la durée du marché (potentiellement 8 ans), avec des conditions tarifaires particulières définies pour l'année 2021, et réexaminée chaque année dans le cadre du vote des tarifs.

Le tarif 2020 appliqué pour ces apports est le **tarif 2 de la délibération 12/19** :

**Traitement des ordures ménagères produites par des collectivités clientes** (non adhérentes, non située sur le territoire du SMIAA et non définis par marchés et délibérations spécifiques) :

**88,00 € HT/tonne TGAP comprise**

**Soit 82,00 € HT/tonne hors TGAP + 6 € HT/t de TGAP 2020.**

La TGAP prévisionnelle pour 2021 pour notre installation est de **11 € HT/tonne**

Conformément à la délibération n°12/20 du 22 septembre 2020 qui autorise le président à répondre aux consultations et appel d'offres pour le traitement des déchets des Collectivités ou Industriels aux tarifs définis par délibérations et Appel d'Offres pour le traitement des déchets des Collectivités ou Industriels ; et à l'article 11 des statuts du SMIAA qui définit les modalités d'établissement des prix des prestations de services pour le compte de clients privés et de collectivités ou d'E.P.C.I. non adhérents, et compte tenu du délai de réponse fixé au 27 novembre 2020,

Le conseil du S.M.I.A.A., après délibération, à l'unanimité des suffrages exprimés  
(31 voix) :

- **AUTORISE** le Président à **répondre à toute sollicitation d'un candidat** concernant la partie traitement des ordures ménagères de la CCPT du lot 2 de son appel d'offres, dans les conditions techniques et financières définies ci-après :
  - **Garantir la capacité annuelle de traitement sur le Centre de Valorisation Énergétique de Maubeuge de l'ordre de 1 000 tonnes d'ordures ménagères durant la durée du marché** (soit 6 ans renouvelable deux fois 1 an à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021), **conditionné toutefois** à la suspension temporaire des apports en cas de baisse de capacité de traitement, liée à des événements sur l'installation.  
La gestion technique et financière des tonnages à traiter durant ces suspensions ne seront alors pas du ressort du SMIAA.
  - **Proposer un tarif de traitement pour l'année 2021 de :**  
**85 € HT / tonne incinéré Hors TGAP**  
  
Le tarif sera réexaminé chaque fin d'année calendaire par délibération du conseil syndical dans le cadre du vote des tarifs de l'année suivante. La variation de ce tarif de traitement sera en valeur identique à celle du tarif adhérent.  
  
Au tarif de traitement s'ajoutera la **TGAP en vigueur pour l'installation à la date de la réalisation de la prestation** : prévisionnel de 11 € HT/T pour 2021, suivant loi de finances en cours
  - **Les pénalités indiquées dans le cahier des charges ne seront pas appliquées au SMIAA.**
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces afférentes.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Le Président du S.M.I.A.A.  
Arnaud DECAGNY



Envoyé en préfecture le 16/11/2020

Reçu en préfecture le 16/11/2020

Affiché le



ID : 059-255902652-20201110-DELIB\_22\_20-DE